

Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la décision de la commission parlementaire
Utilisation durable des produits phytopharmaceutiques Modification Règlement 2021/2115 2018/0216(COD) Sujet 3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport) 3.70.20 Développement durable Priorités législatives Déclaration commune 2022	

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/0196(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement 2021/2115 2018/0216(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 192-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
Etape de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/09425